

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 744

12 avril 2006

SOMMAIRE

Agence Henri Hellinghausen, S.à r.l., Luxembourg	35695	Onslow, S.à r.l., Luxembourg	35708
Amati Holding S.A., Luxembourg	35704	Oracle Properties S.A., Luxembourg	35703
Anjos Holding S.A., Luxembourg	35708	Pit Stop One, S.à r.l., Hautcharage	35710
Anjos Holding S.A., Luxembourg	35708	Pro-Sun, GmbH, Esch-sur-Alzette	35700
Arnholz S.A., Luxembourg	35701	ProLogis UK L, S.à r.l., Luxembourg	35701
Aspiro International S.A., Luxembourg	35674	ProLogis UK LXX, S.à r.l., Luxembourg	35706
Ateac Luxembourg S.A., Luxembourg	35698	ProLogis UK XXX, S.à r.l., Luxembourg	35708
Bad Langensalza, S.à r.l., Luxembourg	35671	Promedent Medical Supplies S.A., Esch-sur-Alzette	35704
Bad Langensalza, S.à r.l., Luxembourg	35672	Promedent Medical Supplies S.A., Esch-sur-Alzette	35706
Batiprojet, S.à r.l., Luxembourg	35697	PS-Merl, S.à r.l., Luxembourg	35700
C.O.H. S.A., Luxembourg	35698	Raiffeisen-Fonds, Raiffeisen Schweiz (Luxembourg)	
CAESAR Special Opportunities Management, S.à r.l., Mertert	35686	Fonds, Sicav, Luxembourg	35697
Calisco Luxembourg S.A., Luxembourg	35686	RBS (Luxembourg) S.A., Luxembourg	35670
Cedar Logistics S.A., Luxembourg	35675	Refralux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	35712
Cedar Logistics S.A., Luxembourg	35676	Refralux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	35712
Cimbel Holding S.A., Luxembourg	35697	Refralux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	35712
Config VI, S.à r.l., Luxembourg	35674	Refralux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	35712
Doradem, S.à r.l., Luxembourg	35704	Refralux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	35712
Drivers Academy Holding S.A., Luxembourg	35680	Regency Resources S.A., Luxembourg	35666
Erice S.A., Luxembourg	35711	Robilux, S.à r.l., Perlé	35700
EUREC, Société Européenne d'Ecrus S.A., Esch-sur-Alzette	35698	Robilux, S.à r.l., Perlé	35701
Euro-Trading.net, S.à r.l., Luxembourg	35678	Samolux S.A., Luxembourg	35699
Fashion Finance S.A., Luxembourg	35703	Samolux S.A., Luxembourg	35699
Galanda, S.à r.l., Luxembourg	35666	Santorini S.A.H., Luxembourg	35703
Galanda, S.à r.l., Luxembourg	35670	Sharies S.A., Mamer	35698
Innovations & Services S.A., Rodange	35706	Sigma Luxembourg S.A., Luxembourg	35676
Inteco, GmbH, Luxembourg	35672	Sodalix S.A., Luxembourg	35678
J.M.R. Finance S.A., Luxembourg	35695	Sodalix S.A., Luxembourg	35678
Kilway Investments, S.à r.l., Luxembourg	35681	Spruce Enterprise (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	35673
Lear East European Operations, S.à r.l., Luxembourg	35679	Star Com, S.à r.l., Luxembourg	35704
Lockwell Investments, S.à r.l., Luxembourg	35685	Team Service Partners S.A., Luxembourg	35680
M.V.H. S.A., Luxembourg	35674	Trustinvest S.A.H., Luxembourg	35670
Milverton S.A., Luxembourg	35703	(The) UBK PEPP Lux, S.à r.l., Luxembourg	35699
Nico Magazines S.A., Luxembourg	35679	Vasta S.A., Luxembourg	35670
O.B.B. Droitwich S.A., Luxembourg	35682	Vegoya S.A., Luxembourg	35670

REGENCY RESOURCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 60.155.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 décembre 2005

Est nommé administrateur de catégorie B et Président, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire à Luxembourg.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03320. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006488.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

GALANDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 1,000,000.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 103.926.

In the year two thousand five, on the second day of the month of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Miss Laetitia Ambrosi, jurist, having her professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, as proxyholder on behalf of JCF AIV G LP, a limited partnership organized and existing under the laws of Canada, having its registered office at Suite 200, Financial Plaza, 204 Lambert Street, Whitehorse, Y1A 3T2, Canada, being the sole member owning 100% of the shares of GALANDA, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 103.926 incorporated pursuant to deed of the undersigned notary, on November 3, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C 41 of January 14, 2005, whose bylaws have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 2, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

by virtue of a proxy given on October 25, 2005.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all shares in issue, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. The decisions taken by the sole member are as follows:

First resolution

It is resolved to amend article 12 of the Company's bylaws, which will be henceforth be read as follows:

«**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of single shareholder, by decision of the sole shareholder, either in the constitutive instrument or in a subsequent instrument, for a limited or an undetermined period. The Company's manager(s) may but are not required to be shareholders, and may receive a remuneration or not.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The managers may be dismissed ad nutum by resolutions taken by the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of single shareholder, by decision of the sole shareholder.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve any acts and operations necessary or useful, consistent with the corporate object of the Company and provided the terms of the present articles or further amended articles shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

Notwithstanding any other provision of these Articles, the sole manager or the board of managers may not cause the Company to do any of the following without first obtaining the consent of the partners:

- (a) the entry into any agreement or transaction involving the acquisition or disposal of any share in any subsidiary of the Company and the exercise of any rights attaching to any share in any subsidiary;
- (b) the borrowing or raising of money by the Company whether or not secured or the creation of any mortgage, charge, pledge or any other security interest upon or in respect of the company;
- (c) the making or guaranteeing by the Company of any loan or advance whatsoever or the giving by the Company of any guarantee, indemnity or security in respect of the obligations of any other persons;
- (d) any act or thing outside the ordinary course of the business of the Company or otherwise than on arm's length basis;
- (e) the payment of any interim dividends;

(f) the mergers carried out, either by the acquisition of one or more companies, or by the incorporation of a new company, accordingly to the provisions of the articles 257 to 283 of the Law on commercial companies dated August 10, 1915.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the Company will be validly committed towards third parties by the joint signature of two managers, including the signature of one A and one B manager.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate all or part of his/its powers to one or several ad hoc agents.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least one (1) day in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Notice can be given to each manager verbally or in writing by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

Any such notice shall specify the time, place and agenda of the meeting.

The notice may be waived by the consent, in writing by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

The meeting will be held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of A managers and a majority of B managers present in person, by proxy or by representative, constitute a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means another manager as his proxy.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by phone, video conference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers present or duly represented.

A manager may represent one or several managers.

Except as otherwise required by these articles, decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers present or duly represented, including a majority of A managers and a majority of B managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed jointly by one A manager and one B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed jointly by one A manager and one B manager.»

Second resolution

It is resolved to accept the resignation of LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a société anonyme existing and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 37.974, as sole manager of the Company with immediate effect.

Third resolution

It is subsequently resolved to give full discharge to the former sole manager for its mandate as manager of the Company until today's date. Such discharge will be confirmed during the meeting of the partners having to approve the annual accounts of the Company as at 31 December 2005.

Fourth resolution

It is further resolved to appoint the managers of category A and of category B as follows, with immediate effect and for an unlimited period:

Category A managers:

Michel van Krimpen, director of companies, born on February 19, 1968 in Rotterdam, The Netherlands, having his professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

John Meany Cassin, director of companies, born on December 4, 1940 in New York, United States of America, having his address at 7, rue B. de Bourbon, L-1225 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Category B manager:

Michael Sullivan, Chief Financial Officer, born in Connecticut, United States of America on April 25, 1966, having his professional address at 717 Fifth Avenue, 26th Floor, New York, NY 10022, United States of America.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this extraordinary general meeting are estimated at EUR 1,000.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French versions, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.
After reading these minutes, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le deux novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Laetitia Ambrosi, juriste ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire JCF AIV G LP, un «limited partnership» constitué sous et régi par les lois du Canada, ayant son siège social au Suite 200, Financial Plaza, 204 Lambert Street, Whitehorse, Y1A 3T2, Canada, étant le seul détenteur de 100% des parts sociales de la société GALANDA, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 103.926, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 novembre 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 41 du 14 janvier 2005, dont les statuts ont été modifiés suivant un acte du notaire instrumentant en date du 2 juin 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

en vertu d'une procuration donnée le 25 octobre 2005.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les parts sociales émises, de sorte des décisions peuvent être valablement prises sur les points portés à l'ordre du jour.
2. Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

Il est décidé de modifier l'article 12 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix, ou en cas d'associé unique, par décision de cet associé unique, que ce soit dans l'acte constitutif ou dans un acte postérieur, pour une durée déterminée ou indéterminée. Les gérants de la Société peuvent, mais ne doivent pas obligatoirement être associés, et peuvent recevoir une rémunération ou non.

Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Les gérants sont révocables ad nutum par des résolutions de l'assemblée générale des associés prises à la majorité simple des voix, ou en cas d'associé unique, par décision de cet associé unique.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles, conformément à l'objet social de la Société, et pourvu que les termes des présents statuts ou des statuts modifiés ultérieurement aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Malgré toute autre disposition desdits Articles, le gérant unique ou le conseil de gérance ne peut imposer à la Société de réaliser une des transactions suivantes sans avoir auparavant obtenu l'accord de l'/des associé(s):

- (a) toute convention ou transaction concernant l'acquisition ou la disposition de parts sociales au sein de n'importe quelle filiale de la société et l'exercice de tout droit attaché à des parts sociales de toute filiale de la société;
- (b) tout emprunt ou levée de fonds réalisé par la société, garantie ou non, ou la constitution d'hypothèque, de gage ou tout autre sûreté établie pour ou par la Société;
- (c) le financement de prêt ou la constitution de sûreté pour la garantie de prêt ou d'avances accordée par la société, ou l'octroi par la société de toute garantie, indemnité, ou sûreté en rapport avec les obligations de toute personne;
- (d) tout acte ou décision dépassant la gestion journalière de la société;
- (e) le paiement de tous dividendes intermédiaires;
- (f) les fusions opérées par absorption d'une ou plusieurs sociétés, ou bien par constitution d'une nouvelle société, conformément aux dispositions des articles 257 à 283 de la Loi sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915.

En cas de gérant unique, la Société est valablement engagée vis à vis des tiers par la signature de son gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société est valablement engagée vis à vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants, avec obligatoirement la signature d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes les autres conditions de leur mandat.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins un (1) jour avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature même de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les gérants peuvent renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si une majorité de gérants de catégorie A et une majorité de gérants de catégorie B sont présents ou représentés par procuration.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Tout gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Sous réserve de ce qui est autrement prévu par les statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, avec une majorité de gérants de catégorie A et une majorité de gérants de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont retranscrites dans un procès-verbal, qui est signé par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.»

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., une société anonyme constituée sous et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.974, de ses fonctions de gérant unique de la Société avec effet immédiat.

Troisième résolution

Il est subséquemment décidé de donner pleine décharge à l'ancien gérant unique pour son mandat de gérant de la Société au jour d'aujourd'hui. Cette décharge sera confirmée au cours de la réunion des associés ayant à approuver les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2005.

Quatrième résolution

Il est ensuite décidé de nommer des gérants de catégorie A et de catégorie B comme suit, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

Michel van Krimpen, administrateur de sociétés, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

John Meany Cassin, administrateur de sociétés, né le 4 décembre 1940 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse au 7, rue B. de Bourbon, L-1225 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Gérant de Catégorie B:

Michael Sullivan, Chief Financial Officer, né le 25 avril 1966 au Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 717 Fifth Avenue, 26th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à EUR 1.000,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. Ambrosi, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 novembre 2005, vol. 433, fol. 81, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(007509.3/242/234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

GALANDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 103.926.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(007511.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

VASTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, Val Saint André.
R. C. Luxembourg B 32.234.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02788, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Signature.

(006510.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

VEGOYA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 58.910.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02545, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Signature.

(006513.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

TRUSTINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 6.462.

—
Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02543, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2006.

Signature.

(006517.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

RBS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 104.196.

—
Extrait de la résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 8 juin 2005 à 10h45 que:

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter la démission de M. Jacques van den Boogaard avec effet au 7 juin 2005 et d'élire comme membre du Conseil d'administration, avec effet au 7 juin 2005 et pour une durée expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle: M. Thierry Logier, né le 11 mai 1956, résidant au 65, rue J.F. Boch, L-1244 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05467. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009612.3/267/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

BAD LANGENSALZA, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 111.481.

In the year two thousand and five, on the twenty-first day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SAXONY HOLDINGS, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 111.444, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on December 21, 2005.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of BAD LANGENSALZA (the «Company»), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 111.481, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on October 26, 2005, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 1259, on November 23, 2005. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

1. Modification of the Company's current accounting year so that it ends on the thirty-first day of January 2006 instead of the thirty-first day of December 2005.

2. Modification of all the Company's subsequent accounting years so that they begin on the first day of February and end on the thirty-first day of January of the following year.

3. Subsequent amendment of article 20 and article 21 of the articles of incorporation of the Company.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to modify the Company's current accounting year so that it ends on the thirty-first day of January 2006 instead of the thirty-first day of December 2005.

Second resolution

The general meeting decides to modify all of the Company's subsequent accounting years so that they begin on the first day of February and end on the thirty-first day of January of the following year.

Third resolution

The general meeting decides to amend article 20 and article 21 of the articles of incorporation of the Company as follows:

Art. 20. «The Company's year commences on February 1st and ends on January 31st of the following year.»

Art. 21. «Each year on January 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SAXONY HOLDINGS, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.444, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 21 décembre 2005.

La procuration signée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de BAD LANGENSALZA (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Com-

merce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.481, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par-devant le notaire soussigné en date du 26 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1259, le 23 novembre 2005. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'année sociale en cours de la Société de sorte qu'elle se termine le trente et un janvier 2006 au lieu du trente et un décembre 2005.

2. Modification de toutes les années sociales subséquentes de sorte que chacune commence le premier février et se termine le trente et un janvier de l'année suivante.

3. Modification subséquente de l'article 20 et de l'article 21 des statuts de la Société.

L'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'année sociale en cours de la Société de sorte qu'elle se termine le trente et un janvier 2006 au lieu du trente et un décembre 2005.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier toutes les années sociales subséquentes de la Société de sorte que chacune commence le premier février et se termine le trente et un janvier de l'année suivante.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 20 et l'article 21 des statuts de la Société de la façon suivante:

Art. 20. «L'année sociale de la Société commence le premier février et se termine le trente et un janvier de l'année suivante.»

Art. 21. «Chaque année au 31 janvier, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.»

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation données au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2005, vol. 899, fol. 78, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 janvier 2006.

J.-J. Wagner.

(007581.3/239/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

BAD LANGENSALZA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 111.481.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 janvier 2006.

J.-J. Wagner.

(007582.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

INTECO, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 47.335.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2006.

Signature.

(006522.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

SPRUCE ENTERPRISE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 76.189.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the thirtieth of December.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

SPRUCE ENTERPRISE LP, having its registered office at 10-13 Center Road, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19805, USA,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, itself represented by Miss Séverine Canova, lawyer, residing professionally at Luxembourg and Mr Fabrice Geimer, lawyer, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B,

by virtue of a proxy.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholders of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that SPRUCE ENTERPRISE LP is the sole actual shareholder of SPUCE ENTERPRISE (LUXEMBOURG), S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer, incorporated by a deed of M^e Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, on May 2, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 724 of October 4, 2000;

- that the capital of the corporation SPRUCE ENTERPRISE (LUXEMBOURG), S.à r.l. is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, fully paid;

- that SPRUCE ENTERPRISE LP has decided to dissolve the company SPRUCE ENTERPRISE (LUXEMBOURG), S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that SPRUCE ENTERPRISE LP, being sole owner of the shares and liquidator of SPRUCE ENTERPRISE (LUXEMBOURG), S.à r.l., declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder, all at their book value as recorded in the commercial accounts of the Company;

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of SPRUCE ENTERPRISE (LUXEMBOURG), S.à r.l. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

SPRUCE ENTERPRISE LP, ayant son siège social au 10-13 Center Road, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19805, USA,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, elle-même représentée par Mademoiselle Séverine Canova, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Fabrice Geimer, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A et B,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les mandataires du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que SPRUCE ENTERPRISE LP est la seule et unique associée de la société SPRUCE ENTERPRISE (LUXEMBOURG), S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 2 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 724 du 4 octobre 2000;

- que le capital social de la société SPRUCE ENTERPRISE (LUXEMBOURG), S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que SPRUCE ENTERPRISE LP a décidé de dissoudre et de liquider, avec effet immédiat, la société SPRUCE ENTERPRISE (LUXEMBOURG), S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que SPRUCE ENTERPRISE LP, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société SPRUCE ENTERPRISE (LUXEMBOURG), S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique, à leur valeur comptable telle qu'elle apparaît dans les comptes sociaux de la Société;

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;

de sorte que la liquidation de la société SPRUCE ENTERPRISE (LUXEMBOURG), S.à r.l. est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Canova, F. Geimer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 janvier 2006, vol. 434, fol. 98, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(009369.3/242/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

ASPIRO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 75.163.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03093, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2006.

Signature.

(006526.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

CONFIG VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 202B, rue de Hamm.

R. C. Luxembourg B 41.371.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04590, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(006530.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

M.V.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 102.840.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03528, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(006543.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

CEDAR LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 105.320.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuvième jour de décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CEDAR LOGISTICS S.A., Société Anonyme régie par les lois du Luxembourg, avec siège social au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 20 décembre 2004, publié au Mémorial C, n° 333 du 14 avril 2005, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 105.320 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 4 octobre 2005, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent Schummer, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Riccardo Falconi, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick-Gwénolé Lestienne, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Acceptation des démissions de MM. Paul Huyghe et Luc Verelst ainsi que d'EURINPRO INTERNATIONAL en leur qualité d'Administrateur de la Société.

2. Election de nouveaux Administrateurs.

3. Requalification des Administrateurs en Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B et détermination de la durée de leur mandat.

4. Modification des Statuts de la Société afin de refléter la résolution à prendre en vertu du point 3 de l'ordre du jour, notamment par modification des articles 10, 12 et 18.

5. Divers.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations. Cette assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société, est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'accepter la démission de MM. Paul Huyghe et Luc Verelst ainsi que celle de EURINPRO INTERNATIONAL en leur qualité d'Administrateur de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'élire, avec effet immédiat, MM. Francis Hendrickx et Jan Van Lancker comme Administrateurs de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de requalifier, avec effet en date des présentes, les Administrateurs de la façon suivante:

(i) est nommé Administrateur de Catégorie A:

- M. Bart Verhaeghe, né le 21 mars 1965 à Vilvoorde (Belgique), demeurant à Ipsvoordestraat 61, 1880 Kapelle-op-den-Bos (Belgique); et

(ii) sont nommés Administrateurs de Catégorie B:

- M. Francis Hendrickx, né le 6 avril 1971 à Knokke-Heist (Belgique), demeurant à Koningslaan 141/21, 8300 Knokke-Heist (Belgique); et

- M. Jan Van Lancker, né le 22 février 1966 à Gand (Belgique), demeurant à Gentbos 1, 9820 Merelbeke (Belgique), pour un mandat d'une durée indéterminée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de modifier les Statuts de la Société, afin de refléter la résolution précédente et de modifier les articles suivants comme suit:

(i) insertion d'un nouvel alinéa troisième à l'article 10 des Statuts de la Société, qui sera rédigé comme suit:

«**Art. 10. Conseil d'Administration (alinéa troisième).** L'assemblée générale des actionnaires peut décider de la nomination d'un ou plusieurs administrateur(s) de catégorie A (les «Administrateurs de Catégorie A») et d'un ou plusieurs administrateur(s) de catégorie B (les «Administrateurs de Catégorie B»).»

(ii) modification de l'alinéa quatrième de l'article 10 des Statuts de la Société, qui sera rédigé comme suit:

«**Art. 10. Conseil d'Administration (alinéa quatrième).** En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'Administrateurs, les Administrateurs restants ont le droit d'élire par un vote majoritaire un autre administrateur appartenant à la même catégorie d'Administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale. L'Administrateur désigné ainsi, poursuit et termine le mandat de celui qu'il remplace.»

(iii) modification du premier alinéa de l'article 12 des Statuts de la Société, qui sera rédigé comme suit:

«**Art. 12. Processus décisionnel (alinéa premier).** Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée, ou si un ou plusieurs Administrateur(s) de Catégorie A et un ou plusieurs Administrateur(s) de Catégorie B ont été nommés par l'assemblée générale des actionnaires, ladite majorité doit inclure au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B.»

(iv) insertion d'un second alinéa à l'article 18a des Statuts de la Société, qui sera rédigé comme suit:

«**Art. 18. a) Représentation de la Société - Conseil d'Administration (alinéa second).** Si toutefois l'assemblée générale des actionnaires a nommé un ou plusieurs Administrateur(s) de Catégorie A et un ou plusieurs Administrateur(s) de Catégorie B, vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, dans tous actes, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature individuelle d'un Administrateur de Catégorie A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, R. Falconi, P.G. Lestienne, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 2006, vol. 899, fol. 90, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 janvier 2006.

J.-J. Wagner.

(008518.3/239/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

CEDAR LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 105.320.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 janvier 2006.

J.-J. Wagner.

(008519.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

SIGMA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 87.723.

DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the thirtieth of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

ENWOOD MANAGEMENT S.A., having its registered office at Akara Bldg, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, itself represented by Miss Séverine Canova, lawyer, residing professionally at Luxembourg and Mr Fabrice Geimer, lawyer, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B,

by virtue of a proxy.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholders of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of SIGMA LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, incorporated by a deed of M^e Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, on May 28, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1230 of August 21, 2002;

- that the capital of the Company SIGMA LUXEMBOURG S.A. is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, fully paid;

- that ENWOOD MANAGEMENT S.A. has decided to dissolve the Company SIGMA LUXEMBOURG S.A. with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;
- that ENWOOD MANAGEMENT S.A., being sole owner of the shares and liquidator of SIGMA LUXEMBOURG S.A., declares:
 - that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
 - that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
 - regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- with the result that the liquidation of SIGMA LUXEMBOURG S.A. is to be considered closed;
- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the Company for the exercise of their mandates;
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

ENWOOD MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Akara Bldg, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, elle-même représentée par Mademoiselle Séverine Canova, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Fabrice Geimer, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A et B,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les mandataires du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'il est le seul et unique actionnaire de la société SIGMA LUXEMBOURG S.A., constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 28 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1230 du 21 août 2002;

- que le capital social de la société SIGMA LUXEMBOURG S.A. s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que ENWOOD MANAGEMENT S.A. a décidé de dissoudre et de liquider la société SIGMA LUXEMBOURG S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que ENWOOD MANAGEMENT S.A., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société SIGMA LUXEMBOURG S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;
- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;

de sorte que la liquidation de la société SIGMA LUXEMBOURG S.A. est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Canova, F. Geimer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 janvier 2006, vol. 434, fol. 98, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(009373.3/242/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

EURO-TRADING.net, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 78.079.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur David Creteur, gradué en informatique, demeurant à B-5100 Namur, 32/2, avenue de la Dame.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentaire:

Que la société à responsabilité limitée EURO-TRADING.net, S.à r.l., ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 2 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 206 du 19 mars 2001, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant une décision des associés du 24 juin 2002, publiée au Mémorial C numéro 1292 du 6 septembre 2002.

Que le capital social de la société est de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Que le comparant déclare être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée EURO-TRADING.net, S.à r.l. et il déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de la société à responsabilité limitée.

Que partant, il se trouve investi de tout l'actif de la société dissoute et répond personnellement de tous les engagements sociaux, et qu'il n'y a donc pas lieu à la nomination d'un liquidateur.

Que le comparant consent à toute reprise des actifs et passifs de la société dissoute, à cet effet il signe tous actes et procès-verbaux, substitue et fait tout le nécessaire.

En conséquence, le comparant précité a requis le notaire instrumentaire de lui donner acte de ses déclarations concernant la société à responsabilité limitée EURO-TRADING.net, S.à r.l., ce qui lui a été octroyé.

Les livres et documents comptables de la société demeureront conservés pendant cinq ans à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Creteur, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 janvier 2006, vol. 434, fol. 95, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(009375.3/242/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

**SODALIS S.A., Société Anonyme,
(anc. ATTERT INVESTMENT HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R. C. Luxembourg B 53.486.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03238, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(006577.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

**SODALIS S.A., Société Anonyme,
(anc. ATTERT INVESTMENT HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R. C. Luxembourg B 53.486.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03239, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(006576.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

NICO MAGAZINES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1618 Luxembourg, 10, rue des Gaulois.
R. C. Luxembourg B 89.032.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-huit décembre.
Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:
MIKE KOEDINGER MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1618 Luxembourg, 10, rue des Gaulois, ici représentée par Madame Nathalie Carbotti, employée privée, demeurant au 45, rue de la Tour Jacob à L-1831 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 20 décembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme NICO MAGAZINES S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée par acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 6 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1600 du 7 novembre 2002.

- La société a actuellement un capital social de cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, à savoir MIKE KOEDINGER MANAGEMENT S.A., préqualifiée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société NICO MAGAZINES S.A.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société NICO MAGAZINES S.A.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société NICO MAGAZINES S.A.

Les livres et documents comptables de la société NICO MAGAZINES S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à L-1618 Luxembourg, 10, rue des Gaulois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Carbotti, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 janvier 2006, vol. 434, fol. 95, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(009376.3/242/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

LEAR EAST EUROPEAN OPERATIONS, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 121.867.400,-.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R. C. Luxembourg B 100.647.

—
EXTRAIT

Il apparaît qu'un des gérants de la Société a changé d'adresse. Son adresse est désormais la suivante:
Monsieur Robert Hooper, Gérant A, réside désormais au 2, rue Jacques Daguerre, F-92500 Rueil-Malmaison, France.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2005.

Pour LEAR EAST EUROPEAN OPERATIONS, GmbH

MERCURIA SERVICES

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06677. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009615.3/1005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

TEAM SERVICE PARTNERS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 68.377.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Jean-Marc Pajot, demeurant au 13, rue Chapelle du Comte, à B-5561 Gendron-Celles, Belgique, «le mandant»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que la société anonyme TEAM SERVICE PARTNERS, R.C.S. Luxembourg B n° 68.377, ayant son siège social à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, a été constituée suivant acte reçu par Maître Réginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 296 du 28 avril 1999.

2. Que le capital social de la société anonyme TEAM SERVICE PARTNERS s'élève actuellement à EUR 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

3. Que le mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme TEAM SERVICE PARTNERS.

4. Que le mandant prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme TEAM SERVICE PARTNERS, déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, le mandant déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que le mandant, actionnaire unique, est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de CF SERVICES ayant son siège social à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Hornick, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 janvier 2006, vol. 434, fol. 85, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(009377.3/242/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

DRIVERS ACADEMY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 62.709.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 30 décembre 2005

Le Conseil d'Administration décide de nommer à l'unanimité Monsieur Benoit Lagesse comme Commissaire aux Comptes à la place de Madame Lizel Robat, démissionnaire. Le mandat de Monsieur Benoit Lagesse viendra à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2006, son adresse étant: 150 Josiah Chinamano Avenue, Harare, Zimbabwe.

Luxembourg, le 25 janvier 2006.

Pour extrait conforme

RUSSELL BEDFORD LUXEMBOURG, S.à r.l.

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06604. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009630.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

KILWAY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 12,500.

 Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 86.618.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on December thirtieth.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

The company CORNELIAN STONE LIMITED, having its registered office at 22 Greenville Street, St. Helier, Jersey JE48PX,

here represented by Laurent Lazard, lawyer residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing proxy-holder, acting in his capacity, declared and requested the notary to act:

1. That the company KILWAY INVESTMENTS, S.à r.l., with registered office at L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, R.C.S. Luxembourg B 86.618 (the «Company»), was incorporated by deed of the undersigned notary, on the 22nd of March 2002, published in the Mémorial C number 955 of the 22nd of June 2002, and whose articles of incorporation have not been modified.

2. That the capital of the Company presently amounts to twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR).

3. That the appearing party is the single owner of all the shares of the Company.

4. That the appearing party has decided the dissolution of the Company, such dissolution to become effective immediately.

5. That the appearing party decides to waive its claim of four thousand six hundred forty-three Euro liability (4,643.- EUR) against the Company.

6. That the appearing party agrees to assume any remaining liabilities of the Company, whether existing or contingent.

7. That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company and in its capacity as liquidator of the Company, the appearing party declares that all the liabilities of the Company have been settled or provision made therefore and that the liabilities in relation to the closing of the liquidation have been provided for and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

8. That the appearing party declares that it has taken over all remaining assets of the Company.

9. That full and entire discharge is given to the managers of the Company.

10. That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Company, L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately eight hundred Euro (EUR 800.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Comparait:

La société CORNELIAN STONE LIMITED ayant son siège social au 22 Greenville Street, St. Helier, Jersey JE48PX, ici représentée par Laurent Lazard, avocat résidant au Luxembourg par procuration privée.

Cette procuration ayant été signée ne varietur par le notaire et le bénéficiaire de la procuration, elle restera attachée avec le présent acte afin de pouvoir être enregistrée avec lui.

Le bénéficiaire de la procuration, agissant en sa capacité, déclare et requiert au notaire de prendre acte:

1. Que la société KILWAY INVESTMENTS, S.à r.l. ayant son siège social 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 86.618 (la «Société»), a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, le 22 mars 2002, publié dans le Mémorial C numéro 995 du 22 juin 2002, et dont les statuts n'ont pas été modifiés.

2. Que le capital de la Société est actuellement de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

3. Que la partie comparante est l'unique propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4. Que la partie comparante a décidé la dissolution de la Société, et que cette dissolution doit être immédiate.

5. Que la partie comparante décide d'abandonner sa créance de quatre mille six cent quarante-trois euros (4.643,- EUR) à l'encontre de la Société.

6. Que la partie comparante accepte d'assumer toutes dettes restantes de la Société, qu'elles soient existantes ou éventuelles.

7. Que la partie comparante se nomme liquidateur de la Société, et, en sa qualité de liquidateur de la Société, la partie comparante déclare que toutes les dettes de la Société ont été réglées ou que des provisions ont été passées et que les dettes liées à la liquidation ont été provisionnées et qu'elle s'engage irrévocablement à régler toutes dettes futures impayées par la Société dissoute.

8. Que la partie comparante déclare qu'elle a repris tous les actifs restants de la Société.

9. Que quitus est donné aux gérants de la Société.

10. Que les comptes et les documents de la Société seront conservés pour une période de cinq ans au Luxembourg, au siège social de la Société, 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Coûts

Le montant, au minimum, des coûts, dépenses ou salaires, de n'importe quelle forme, facturés à la Société en raison du présent acte, est approximativement huit cents euros (EUR 800,-).

Dont le présent acte notarié a été établi à Luxembourg, au jour spécifié au début de ce document.

Le document ayant été lu à la personne comparante, connu du notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, la personne comparante signant ensemble avec Nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, établit que sur requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. Sur la demande de la même personne comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Signé: L. Lazard, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2006, vol. 914, fol. 20, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 2006.

F. Kessler.

(009456.3/219/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

O.B.B. DROITWICH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 113.642.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) O.B.B. REALINVEST (EUROPE) S.A., R.C.S. Luxembourg B 106.911, une société anonyme avec siège social au 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg,

ici représentée par son administrateur-délégué ROAD ONE MANAGEMENT S.A., R.C.B Numéro 108.627, avec siège social au 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Howard Lamplough, administrateur de sociétés, demeurant au 4, Dexterous House, Ordnance Wharf, Gibraltar,

elle-même ici représentée par Monsieur Claude Karp, comptable, demeurant au 115, rue du Kiem, L-8030 Strassen, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 17 janvier 2006.

2) ROADE ONE MANAGEMENT S.A., R.C.S. Luxembourg B 108.627, une société anonyme avec siège social au 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Howard Lamplough, administrateur de sociétés, demeurant au 4, Dexterous House, Ordnance Wharf, Gibraltar,

lui-même ici représenté par Monsieur Claude Karp, comptable, demeurant au 115, rue du Kiem, L-8030 Strassen, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de O.B.B. DROITWICH S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet les prestations de services aux filiales.

Elle a encore pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société a encore pour objet les prestations de services rendus contre rémunération séparée aux Sociétés dans lesquelles elle participe.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) euros (EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou à défaut par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le vingt-cinq du mois de juin de chaque année à douze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) O.B.B. REALINVEST (EUROPE) S.A., préqualifiée, trente actions	30
2) ROADE ONE MANAGEMENT S.A., préqualifiée, une action	1
Total: trente et une actions	31

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille six cent cinquante (1.650,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) BLISWORTH MANAGEMENT S.A., R.C.S. Luxembourg B 108.626, une société anonyme avec siège social au 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg,
 - b) ROADE ONE MANAGEMENT S.A., R.C.S. Luxembourg B 108.627, une société anonyme avec siège social au 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg,
 - c) Monsieur Claude Karp, comptable, né à Esch-sur-Alzette, le 11 octobre 1972, demeurant au 115, rue du Kiem, L-8030 Strassen.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

GRAHAM TURNER S.A., R.C.S. Luxembourg B 51.094, une société anonyme avec siège social au 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.
- 5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté à élire en son sein un administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.
- 6) Le siège de la Société est fixé au 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant, s'est réuni le Conseil d'Administration qui, après avoir constaté que la totalité de ses membres était présente ou représentée, a décidé à l'unanimité des voix d'élire ROADE ONE MANAGEMENT S.A., préqualifiée, aux fonctions d'administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Karp, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, vol. 152S, fol. 7, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signée par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

Luxembourg, le 26 janvier 2006.

M. Schaeffer.

(009953.3/230/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

LOCKWELL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 86.617.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on December thirtieth.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

The company CORNELIAN STONE LIMITED, having its registered office at 22 Greenville Street, St. Helier, Jersey JE48PX,

here represented by Laurent Lazard, lawyer residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing proxy-holder, acting in his capacity, declared and requested the notary to act:

1. That the company LOCKWELL INVESTMENTS, S.à r.l., with registered office at L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, R.C.S. Luxembourg B 86.617 (the «Company»), was incorporated by deed of the undersigned notary, on the 22nd of March 2002, published in the Mémorial C number 954 of the 22nd of June 2002, and whose articles of incorporation have not been modified.

2. That the capital of the Company presently amounts to twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR).

3. That the appearing party is the single owner of all the shares of the Company.

4. That the appearing party has decided the dissolution of the Company, such dissolution to become effective immediately.

5. That the appearing party decides to waive its claim of four thousand four hundred forty-four Euro liability (4,444.- EUR) against the Company.

6. That the appearing party agrees to assume any remaining liabilities of the Company, whether existing or contingent.

7. That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company and in its capacity as liquidator of the Company, the appearing party declares that all the liabilities of the Company have been settled or provision made therefore and that the liabilities in relation to the closing of the liquidation have been provided for and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

8. That the appearing party declares that it has taken over all remaining assets of the Company.

9. That full and entire discharge is given to the managers of the Company.

10. That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Company, L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately eight hundred Euro (EUR 800.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Comparaît:

La société CORNELIAN STONE LIMITED ayant son siège social au 22 Greenville Street, St. Helier, Jersey JE48PX, ici représentée par Laurent Lazard, avocat résidant au Luxembourg par procuration privée.

Cette procuration ayant été signée ne varietur par le notaire et le bénéficiaire de la procuration, elle restera attachée avec le présent acte afin de pouvoir être enregistrée avec lui.

Le bénéficiaire de la procuration, agissant en sa capacité, déclare et requiert au notaire de prendre acte:

1. Que la société LOCKWELL INVESTMENTS, S.à r.l. ayant son siège social 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 86.617 (la «Société»), a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, le 22 mars 2002, publié dans le Mémorial C numéro 954 du 22 juin 2002, et dont les statuts n'ont pas été modifiés.

2. Que le capital de la Société est actuellement de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

3. Que la partie comparante est l'unique propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4. Que la partie comparante a décidé la dissolution de la Société, et que cette dissolution doit être immédiate.

5. Que la partie comparante décide d'abandonner sa créance de quatre mille quatre cent quarante-quatre euros (4.444,- EUR) à l'encontre de la Société.

6. Que la partie comparante accepte d'assumer toutes dettes restantes de la Société, qu'elles soient existantes ou éventuelles.

7. Que la partie comparante se nomme liquidateur de la Société, et, en sa qualité de liquidateur de la Société, la partie comparante déclare que toutes les dettes de la Société ont été réglées ou que des provisions ont été passées et que les dettes liées à la liquidation ont été provisionnées et qu'elle s'engage irrévocablement à régler toutes dettes futures impayées par la Société dissoute.

8. Que la partie comparante déclare qu'elle a repris tous les actifs restants de la Société.

9. Que quitus est donné aux gérants de la Société.

10. Que les comptes et les documents de la Société seront conservés pour une période de cinq ans au Luxembourg, au siège social de la Société, 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Coûts

Le montant, au minimum, des coûts, dépenses ou salaires, de n'importe quelle forme, facturés à la Société en raison du présent acte, est approximativement huit cents euros (EUR 800,-).

Dont le présent acte notarié a été établi à Luxembourg, au jour spécifié au début de ce document.

Le document ayant été lu à la personne comparante, connu du notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, la personne comparante signant ensemble avec Nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, établit que sur requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. Sur la demande de la même personne comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Signé: L. Lazard, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2006, vol. 914, fol. 20, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 2006.

F. Kessler.

(009458.3/219/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

CALISCO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R. C. Luxembourg B 45.646.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(006574.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

CAESAR SPECIAL OPPORTUNITIES MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

R. C. Luxembourg B 113.625.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the seventeenth of January.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. TIB BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH, a company incorporated and organised under the laws of Germany with its registered office at Schloss Monaise 7, 54295 Trier, Germany, registered with the «Handelsregister Wittlich» under number HRB 40 99;

2. HOCK CAPITAL MANAGEMENT, GmbH, a company incorporated and organised under the laws of Germany with its registered office at Wolfratshauser Str. 48D, 82049 Pullach im Isartal, Germany, registered with the «Handelsregister B München» under number HRB 134 721; and

3. EXXENT MANAGEMENT TEAM AG, a company incorporated and organised under the laws of Germany with its registered office at Stefan-George-Ring 29, 81929 München, Germany, registered with the «Handelsregister B München» under number HRB 158 092;

all represented by Mrs Marie Petit, jurist, residing in L-2314 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which they declared to organize among themselves.

Chapter I.- Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name CAESAR SPECIAL OPPORTUNITIES MANAGEMENT, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Luxembourg law of 31 July 1929 on Holding Companies, as amended.

The Company may, in particular, act as general partner (associé gérant commandité) of CAESAR SPECIAL OPPORTUNITIES I SICAR S.C.A.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Mertert.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for the amendments to the Articles.

However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined below in article 10 of the Articles) of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 4. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital - Shares

Art. 5. The corporate capital is fixed at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) represented by fifty (50) shares. Each Share has a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the general meeting of shareholders, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 7. All shares will have equal rights.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Subject to the below provisions of the present articles, in case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

Subject to the below provisions of the present article, in case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

In particular, shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least 75% (three-quarters) of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders except with the approval of owners of shares representing three-quarters of the rights owned by the survivors. However, no consent shall be required where the shares are transferred either to heirs compulsorily entitled to a portion of the estate or to the surviving spouse. Heirs or beneficiaries of last will provisions or contractual instruments affecting the estate who have not been approved and who have not found a transferee fulfilling the requisite conditions may cause the Company to be prematurely dissolved, three months after giving formal notice, served on the sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, by process-server and notified to the shareholders by registered mail. However, during the said period of three months, the shares of the deceased may be acquired either by the shareholders, subject to the requirements of the last sentence of article 199 of the Law, or by a third party approved by them, or by the Company itself if it fulfils the conditions required for the acquisition by a company of its own shares. The repurchase price of the shares shall be calculated by the accounting firm, which has been appointed by the Company to draft the annual statement for the previous year, on the basis of the average balance sheet for the last three years and, if the Company has not been operating for three financial years, on the basis of the balance sheet of the last year or of the last two years. If no profit has been distributed, or if no agreement is reached as to the application of the basis for repurchase, the price shall, in the event of disagreement, be determined by an international reputable accounting firm with at least ten professionals. The exercise of the rights attached to the shares of the deceased shall be suspended until the transfer of such rights is valid vis-à-vis the Company.

Transfers of shares must be recorded by a notarial instrument or by a private document. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Civil Code.

In addition, shares may only be transferred subject to the following conditions:

A shareholder (the «Selling Shareholder») wishing to sell any or all of its shares (the «Offered Shares») to a bona fide third party offeror who is not a shareholder or a party associated, controlled or related in any other way to at least one of the shareholders (the «Offeror») must give notice of such fact to the sole Manager, or in case of plurality of managers, to the Board of Managers setting out the details of the Offered Shares and a price per share as have been offered by the Offeror and such offer must be on terms that are final and binding on acceptance.

The sole Manager, or in case of plurality of managers, to the Board of Managers shall, within thirty (30) days upon which the banks are open for business in Luxembourg («Bank Business Days») of receipt of such notice, offer the Offered Shares to the other shareholders in proportion to the respective amounts of shares held by each shareholder. The Offered Shares shall be offered at a price per share and on the same terms and conditions as offered by the Offeror (the «Agreed Terms») and the offer shall be open for acceptance for a period of twenty (20) Bank Business Days (the «Offer Period»).

On accepting an offer, each shareholder shall notify the sole Manager, or in case of plurality of managers, to the Board of Managers of the number of Offered Shares in respect of which it accepts such offer and whether, if not all of the other shareholders accept the offer, that shareholder would be willing to purchase further offered shares.

If not all the shareholders accept the offer in full, the excess Offered Shares shall be sold to those shareholders which have indicated a willingness to purchase further Offered Shares pursuant to the previous paragraph in proportion to their respective shareholding. If only one shareholder accepts the offer, all of the Offered Shares may be sold to such shareholder.

The sole Manager, or in case of plurality of managers, to the Board of Managers shall, no later than ten (10) Bank Business Days after the end of the Offer Period, notify the Selling Shareholder of the number of Offered Shares which the other shareholders have agreed to purchase. The Selling Shareholder shall sell such number of the Offered Shares to the other shareholders accordingly, and, as to any excess Offered Shares may sell them to the Offeror provided that such sale is within twenty (20) Bank Business Days after the end of the Offer Period to the other shareholder and is on the agreed terms. If none of the shareholders has accepted to purchase some Offered Shares, the Selling Shareholder may sell all Offered Shares to the Offeror.

In addition, each shareholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any share without the prior written consent of the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined below).

Chapter III.- Management

Art. 10. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a Board of Managers (the «Board of Managers»).

The managers need not to be shareholders.

Each manager is appointed for an unlimited period of time. Each manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Any decision in connection with the management of the Company shall be taken collectively by the Board of Managers in compliance with article 11 of the Articles.

Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to any manager as provided by article 12 of the Article. Pursuant to article 191bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 10 and 12 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any manager does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

Art. 11. In dealing with third parties and without prejudice to articles 10 and 12 of the present Articles, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration and disposition acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 12. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, validly bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of managers, by any one Manager.

Art. 13. The sole Manager or, in case of plurality of managers, any Manager may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The sole Manager or, in case of plurality of managers, any Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 14. In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. The first chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the chairman is unable to be present, he will be replaced by a Manager elected for this purpose from among the Managers present at the meeting.

The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or e-mail or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented. The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by more than half of the members of the Board of Managers, present or represented. In case of ballot, the chairman has a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the Board of Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any two Managers or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 15. Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

In case of one shareholder owning all the shares, it assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting and its decisions are recorded in writing.

Art. 16. Shareholders meetings may always be convened by the sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Convening notices for every general meeting of shareholders will be made by registered letters. Such notices shall be sent ten (10) days before the meeting. However, this notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram, telex or telefax of each shareholder.

The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing within four (4) weeks after having received the text of the resolutions or decisions. Those resolutions and/or decisions are deemed to be received three (3) working days after having been mailed.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, at least one annual general meeting must be held each year.

Whatever the number of shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Collective decisions of shareholders are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the corporate capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's corporate capital in accordance with any provisions of the Law.

Moreover, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

All letters, any mail, the text of all resolutions or decisions, all notices or any other information which have to be provided to the shareholders under the Articles and/or legal requirements, will be sent to their last address known by the Company.

Chapter V.- Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account.

Each shareholder may inspect the above inventory, balance sheet and profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's corporate capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by the Articles, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that funds available be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the shareholders.

Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends. In such case, the general meeting of shareholders shall ratify the interim divi-

dends in arrears and shall, upon proposal from the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers and within the limits provided by Law and the Articles decide to distribute what has not been paid as interim dividends or otherwise. Moreover, the inventory, balance sheet and profit and loss account will be sent to each shareholder within ten (10) business days after their completion.

Chapter VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders.

Art. 21. The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the shareholders representing three-quarters of the Company's corporate capital.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2006.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the fifty (50) shares as follows:

1. TIB BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH.	40 shares
2. HOCK CAPITAL MANAGEMENT, GmbH	5 shares
3. EXXENT MANAGEMENT TEAM AG.	5 shares
Total	50 shares

All these shares have been fully paid up in cash, therefore the amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. The number of Managers is fixed at one (1).
2. Mr Axel Haas, residing at Zum Schlosspark 62, 54295 Trier, Germany, is appointed as sole Manager for an unlimited period of time.

In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be validly bound towards third parties, by the sole signature of the sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the sole Manager.

3. The registered office of the Company is set at 51, route de Wasserbillig, L-6686 Mertert.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

1. TIB BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH, une société incorporée et organisée sous le droit allemand et ayant son siège social à Schloss Monaise 7, 54295 Trèves, Allemagne, enregistrée au «Handelsregister Wittlich» sous le numéro HRB 40 99;

2. HOCK CAPITAL MANAGEMENT, GmbH, une société incorporée et organisée sous le droit allemand et ayant son siège social à Wolfratshauer Str. 48D, 82049 Pullach im Isartal, Allemagne, enregistrée au «Handelsregister B München» sous le numéro HRB 134 721; et

3. EXXENT MANAGEMENT TEAM AG, une société incorporée et organisée sous le droit allemand et ayant son siège social à Stefan-George-Ring 29, 81929 Munich, Allemagne, enregistrée au «Handelsregister B München» sous le numéro HRB 158 092;

tous représentés par Madame Marie Petit, juriste, résidant à L-2314 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, signé ne varietur par les personnes comparantes et par le notaire et qui restera annexée au présent acte afin d'être reçue en même temps par les autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent organiser eux-mêmes.

Chapitre I^{er}. - Forme - Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CAESAR SPECIAL OPPORTUNITIES MANAGEMENT, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. L'objet de la Société est de prendre des participations, de quelque sorte que ce soit, dans des sociétés commerciales, industrielles, financières ou autre, au Luxembourg ou à l'étranger; d'acquérir des valeurs et des droits au moyen de participation, contribution, souscription, prise ferme ou option, négociation, ou de tout autre manière, dont entre autre l'acquisition, l'exploitation et le développement de brevets et licences; d'accorder aux entreprises dans lesquelles la Société à un intérêt toute assistance, prêts, avances ou garanties, et enfin d'accomplir toute opération directement ou indirectement liées à son objet, sans vouloir sans pour autant bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières telle que modifiée.

La Société peut, en particulier, agir en qualité d'associé gérant commandité de CAESAR SPECIAL OPPORTUNITIES I SICAR S.C.A.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec toutes les matières décrites ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Mertert.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, le Gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tel que défini ci-après à l'article 10 des Statuts) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la municipalité du siège social statutaire.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et succursales à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par cinquante (50) actions, ayant une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR), chacune.

Art. 6. Le capital peut être modifié à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires en respectant l'article 16 des Statuts.

Art. 7. Toutes les actions donnent droit à des droits égaux.

Art. 8. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la société.

Art. 9. Tel que prévu par les dispositions ci-dessous des présents statuts, au cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire, les actions détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Tel que prévu par les dispositions ci-dessous des présents statuts, au cas où il y aurait plusieurs actionnaires, les actions détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

En particulier, les actions ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les actions ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des actionnaires représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Toutefois, le consentement n'est pas requis lorsque les actions sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant. Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréées et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la Société, trois mois après une mise en demeure signifiée au Gérant unique ou au Conseil de Gérance, selon le cas, par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste. Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les actions du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'article 199 de la Loi, soit par un tiers agréé par eux, soit par la Société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres. Le prix de rachat des actions est calculé par la firme comptable, nommée par la Société pour établir la déclaration annuelle de l'année précédente, sur la base du bilan moyen des trois dernières années et si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années. S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par une firme comptable internationale de renom comptant au moins dix professionnels. L'exercice

des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la Société.

Les cessions d'actions doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

En outre, les actions peuvent seulement être transmises aux conditions suivantes:

Un actionnaire («l'Actionnaire Vendeur») voulant vendre une ou la totalité de ses actions (les «Actions Offertes») à une tierce personne de bonne foi faisant une offre et qui n'est ni un actionnaire ni une partie associée, contrôlée ou liée de quelque manière que ce soit à au moins un des actionnaires faisant une offre («l'Offrant») doit signaler ce fait au Gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, au Conseil de Gérance et établir les détails des Actions Offertes et le prix par actions proposé par l'Offrant et cette offre doit être définitive et entraînant acceptation.

Le Gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance doit dans les trente (30) jours durant lesquels les banques sont ouvertes au commerce au Luxembourg («les Jours Ouvrables Bancaires») de réception de cette information, offrir les Actions Offertes aux autres actionnaires en proportion de la quantité respective d'actions détenues par chaque actionnaire. Les Actions Offertes doivent être offertes à un prix donné par actions et dans les mêmes termes et conditions que celles offertes par l'Offrant (les «Termes Acceptés») et l'offre doit être ouverte à l'acceptation durant vingt (20) jours ouvrables bancaires (la «Période d'Offre»).

Pour accepter une offre, chaque actionnaire doit prévenir le Gérant unique, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance du nombre d'actions offertes dont il accepte l'offre et, si cette offre n'est pas acceptée par tous les actionnaires, si cet actionnaire désirait acheter davantage d'Actions Offertes.

Si tous les actionnaires n'acceptent pas l'offre dans son entièreté, l'excès de Actions Offertes devra être vendu aux actionnaires qui ont manifesté un désir d'acheter davantage d'Actions Offertes suivant le paragraphe précédant en proportion avec leur actionariat respectif. Si seulement un actionnaire accepte l'offre, toutes les Actions Offertes peuvent être vendues à cet actionnaire.

Le Gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance devra, pas plus tard que dans les dix (10) Jours Ouvrables Bancaires après la fin de la Période d'Offre, prévenir l'Actionnaire Vendeur du nombre d'Actions Offertes que les autres actionnaires ont accepté d'acheter. L'Actionnaire Vendeur doit vendre ce nombre d'Actions Offertes aux autres actionnaires en conséquence, et, concernant tout surplus d'Actions Offertes, il peut les vendre à l'Offrant à condition que cette vente soit réalisée dans les vingt (20) Jours Ouvrables Bancaires à l'issue de la Période d'Offre à l'autre actionnaire et selon les conditions convenues. Si aucun des actionnaires n'a accepté d'acheter des Actions Offertes, l'Actionnaire Vendeur peut vendre toutes les Actions Offertes à l'Offrant.

En outre, chaque actionnaire s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les actions qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessous).

Chapitre III.- Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par décision de l'/des actionnaire(s). En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constitueront un Conseil de Gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les gérants ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée. Chaque gérant peut être révoqué avec ou sans raison par une résolution des actionnaires titulaires de la majorité des votes.

Toute décision à prendre concernant la gestion de la Société sera prise collectivement par le Conseil de Gérance conformément à l'article 11 des Statuts.

Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré à tout gérant tel que stipulé à l'article 12 des Statuts. En vertu de l'article 191bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 10 et 12 des présents Statuts sont valables et créeront des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par tout Gérant ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers et sans préjudice des articles 10 et 12 des présents Statuts, le Gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition et toutes opérations conformes à l'objet social de la Société.

Les compétences non expressément réservées par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée, dans le cas où il n'y aurait qu'un Gérant unique, par la seule signature du Gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué, par le Gérant unique, dans le cas d'un Gérant unique ou par un Gérant, dans le cas d'une pluralité de gérants.

Art. 13. Le Gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

Le Gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout Gérant déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces mandataires, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Le premier président peut être choisi lors de la première assemblée générale des actionnaires. Si le président est incapable d'être présent, il sera remplacé par un Gérant élu à cet effet parmi les Gérants présent à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans avis préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et ont renoncé aux formalités de convocation.

Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre membre pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

Le Conseil de Gérance délibère ou agit valablement uniquement si au moins la majorité des Gérants est présente ou représentée. Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de la moitié des membres du Conseil de Gérance, présents ou représentés. En cas d'égalité des voix, le président aura une voix de préférence.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants à la réunion en utilisant ou non ce type de technologie et chaque participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions écrites du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par tous les membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail, télégramme ou téléphone, et dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions. Des extraits seront certifiés par deux des Gérants ou par toute personne désignée par les deux Gérants ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

Chapitre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Tout actionnaire peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il détient. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

En cas d'actionnaire unique, celui-ci exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des actionnaires et ses décisions sont établies par écrit.

Art. 16. Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant, à défaut par les actionnaires représentant plus de la moitié du capital de la Société.

Les convocations pour toute assemblée générale se feront par lettre recommandées. Ces convocations seront envoyées dix (10) jours avant la tenue de l'assemblée. Cependant, il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment de chaque actionnaire donné écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax.

La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des actionnaires n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque actionnaire recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit dans les quatre (4) semaines de la réception du texte des résolutions ou décisions. Ces résolutions et/ou décisions sont considérées comme étant parvenues à leur destinataire trois (3) jours après avoir été envoyées.

Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq actionnaires, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale.

Quel que soit le nombre d'actionnaires, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des actionnaires qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, au Conseil de Gérance.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les actionnaires détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les actionnaires sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'actionnaires détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Par ailleurs, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Toutes les lettres, tout courrier, le texte de toutes résolutions ou décisions, toutes les notices ou toute autre information, qui doivent parvenir aux actionnaires en vertu des Statuts et/ou des exigences légales, seront envoyées à leur dernière adresse connue par la Société.

Chapitre V.- Année sociale - Bilan

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. A la fin de chaque année sociale, les comptes de la Société sont établis et le Gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance prépare un inventaire comportant l'indication de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes.

Chaque actionnaire peut consulter cet inventaire, le bilan et le compte de profits et pertes au siège social de la Société. En outre, cet inventaire, le bilan et le compte de profits et pertes sont envoyés à chaque actionnaire dans les dix (10) jours de leur finalisation.

Art. 19. Les profits de l'exercice social repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société dans le respect de la Loi et des Statuts, le Gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des actionnaires.

Nonobstant les précédentes dispositions, le Gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de distribuer des dividendes intérimaires. Dans un tel cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera les dividendes intérimaires payés en acompte et décidera, sur proposition du Gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance et dans les limites fixées par la Loi et les Statuts, de distribuer ce qui n'a pas encore été payé comme acomptes sur dividendes ou autre.

Chapitre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de l'un de ses actionnaires.

Art. 21. La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des actionnaires représentant les trois quarts du capital social de la Société.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaires qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 22. Il est fait référence aux prescriptions de la Loi pour toutes les matières non-traitées explicitement dans ces Statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Paiement

Les Statuts ayant été établi, le parties ci-dessus désignées ont souscrit pour cinquante (50) actions réparties ainsi:

1. TIB BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH.	40 actions
2. HOCK CAPITAL MANAGEMENT, GmbH	5 actions
3. EXXENT MANAGEMENT TEAM AG.	5 actions
Total	50 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Estimation des coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des Gérants est fixé à un (1).

2. Monsieur Axel Haas, résidant à Zum Schlosspark 62, 54295 Trèves, Allemagne, est désigné comme Gérant unique pour une période indéterminée.

En vertu de l'article 12 des Statuts, la Société sera valablement liée vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant unique ou de toute personne à qui un tel pouvoir a été donné par le Gérant unique.

3. Le siège social de la Société est fixé au 51, route de Wasserbillig, L-6686 Merttert.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Petit, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 2006, vol. 901, fol. 8, case 2. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 janvier 2006.

J.-J. Wagner.

(009732.3/239/517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

35695

J.M.R. FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 53.735.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le trente décembre.
Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Romain Renck, étudiant, demeurant à Saint-Maur des Fosses (France), 29, rue de Chanzy, ici représenté par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée, annexée au présent acte.

Le prédit mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que son mandant est seul propriétaire de toutes les actions de la société anonyme J.M.R. FINANCE S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 53.735, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 février 1996, publié au Mémorial C numéro 193 du 17 avril 1996,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 114 du 24 février 1999,

dont le capital a été converti en euros et augmenté, aux termes d'une assemblée générale tenue sous seing privé, en date du 2 février 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C, numéro 300 du 25 avril 2001, lequel capital est de sept cent soixante-trois mille euros (EUR 763.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de sept cent soixante-trois euros (EUR 763,-) chacune;

- que son mandant décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, son mandant reprend tout l'actif à son compte;
- que son mandant reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'il assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 janvier 2006, vol. 914, fol. 26, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 2006. F. Kessler.
(009570.3/219/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

AGENCE HENRI HELLINGHAUSEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 164, Millewee.
R. C. Luxembourg B 113.712.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Henri Hellinghausen, employé privé, né à Luxembourg, le 27 décembre 1961, demeurant à L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de AGENCE HENRI HELLINGHAUSEN, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière avec achat, vente et location de tous biens immobiliers se trouvant au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, de même que l'achat et la vente de produits de décoration et d'antiquités ainsi que l'importation et l'exportation de ces produits de décoration et d'antiquités.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille six.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Henri Hellinghausen, employé privé, né à Luxembourg, le 27 décembre 1961, demeurant à L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-2155 Luxembourg, 164, Millewee.
- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Henri Hellinghausen, prénommé.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Hellinghausen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2006, vol. 152S, fol. 11, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 30 janvier 2006.

T. Metzler.

(011066/222/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

CIMBEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 35.187.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Yvette Jouniaux, retraitée, demeurant à B-3140 Keerbergen, 15, Nindsebaan, ici représentée par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée, annexée au présent acte.

Le prédit mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme holding CIMBEL HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 35.187, constituée sous la dénomination de CIMBEL S.A., aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 novembre 1990, publié au Mémorial C numéro 129 du 15 mars 1991,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 septembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 177 du 7 mars 2001,

dont le capital a été converti en euros, aux termes d'une assemblée générale tenue sous seing privé, en date du 3 juillet 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C, numéro 276 du 18 avril 2001, lequel capital est de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale;

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 2006, vol. 914, fol. 24, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 janvier 2006.

F. Kessler.

(009571.3/219/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

**RAIFFEISEN-FONDS, RAIFFEISEN SCHWEIZ (LUXEMBURG) FONDS,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 45.656.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 janvier 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(008528.3/242/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

BATIPROJET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 101.420.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ch. Doerner.

(006621.3/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

EUREC, SOCIETE EUROPEENNE D'ECRUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4351 Esch-sur-Alzette, 61, rue Arthur Useldinger.
R. C. Luxembourg B 85.556.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03532, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(006575.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

SHARIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider.
R. C. Luxembourg B 75.485.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03236, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(006578.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

ATEAC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 87.114.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03225, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(006581.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

C.O.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 63.611.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société SPECTRA VENTURES INC, établie et ayant son siège social à Rosas & Rosas, Via Espana, 122, Bank Boston Building 8th Fl, Panama, République du Panama,

ici représentée par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée, annexée au présent acte.

Le prédit mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme C.O.H. S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 63.611,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 18 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 426 du 12 juin 1998,

dont le capital a été converti en euros, aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé, en date du 31 août 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C, numéro 359 du 5 mars 2002, lequel capital est de deux cent vingt-huit mille six cent soixante-treize euros et cinquante-trois cents (EUR 228.673,53), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale;

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;

- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;

- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, faite qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 2006, vol. 914, fol. 24, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 janvier 2006.

F. Kessler.

(009572.3/219/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

SAMOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 69.709.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03231, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(006580.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

SAMOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 69.709.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03233, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(006579.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

THE UBK PEPP LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 85.225.

Le bilan et le comptes de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM04033, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour THE UBK PEPP LUX, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Gérant A

Signatures

(006633.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

PS-MERL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 413, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 76.977.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2005, réf. LSO-BM00757, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(006587.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

PRO-SUN, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 32, rue du Canal.
R. C. Luxembourg B 30.563.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00755, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(006589.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

ROBILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perlé, 4A, rue Neuve.
R. C. Luxembourg 70.757.

L'an deux mille six, le douze janvier.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch.

A comparu:

Monsieur Roberto Salibba, administrateur de sociétés, demeurant à B-7134 Peronnes-lez-Binche, 61, rue Evence, qui est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée ROBILUX, S.à r.l., avec siège social à L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuenger Heck, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 70.757,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 juillet 1999, acte publié au Mémorial C numéro 736 du 4 octobre 1999,

statuts modifiés suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 21 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1816 du 27 décembre 2002,

au capital social de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (EUR 12.394,68), divisé en cent parts sociales (100).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les constatations et résolutions prises en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît comme dûment convoqué.

Première résolution

L'associé décide de transférer le siège social à l'adresse suivante:

L-8824 Perlé, 4A, rue Neuve - Commune de Rambrouch.

Deuxième résolution

L'associé décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq virgule trente-deux euros (EUR 105,32) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (EUR 12.394,68), à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

L'augmentation de capital a été souscrite pour la totalité par l'associé unique préqualifié et la libération de l'augmentation de capital a été faite par un apport en espèces ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Le capital social reste divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Troisième résolution

Suite à ces résolutions, l'associé a décidé d'adapter les statuts de la société et de modifier les articles 3. et 6. pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le siège social est établi dans la Commune de Rambrouch.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg soit par décision de l'associé unique, soit d'un commun accord entre associés si la société comprend plus d'un associé.»

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les cent parts sociales (100) sont intégralement libérées par des versements en espèces.»

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont tous à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signée le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Salibba, L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 16 janvier 2006, vol. 406, fol. 95, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 26 janvier 2006.

L. Grethen.

(009637.3/240/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

ROBILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perlé, 4A, rue Neuve.

R. C. Luxembourg 70.757.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

L. Grethen.

(009645.3/240/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

**ARNHOLZ S.A., Société Anonyme,
(anc. ARNHOLZ, S.à r.l.).**

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R. C. Luxembourg B 19.139.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(006591.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

ProLogis UK L, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.218.

DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the twenty-ninth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Didem Berghmans, European Legal Coordinator, residing in Luxembourg, acting in the name and on behalf of ProLogis UK HOLDINGS S.A., a company having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 20, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation ProLogis UK L, S.à r.l., having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, has been incorporated pursuant a notarial deed on March 8, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 903 on October 20, 2001;

- that the capital of the corporation ProLogis UK L, S.à r.l., is fixed at ten thousand Pounds Sterling (10,000.- GBP), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (20.- GBP) each, fully paid;

- that ProLogis UK HOLDINGS S.A., has become owner of the shares and has decided to dissolve the company ProLogis UK L, S.à r.l., with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that ProLogis UK HOLDINGS S.A., being sole owner of the shares and liquidator of ProLogis UK L, S.à r.l., declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of ProLogis UK L, S.à r.l., is to be considered closed;
- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Estimation - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately at one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, She signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Didem Berghmans, European Legal Coordinator, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis UK HOLDINGS S.A., une société ayant son siège social au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 décembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis UK L, S.à r.l., ayant son siège social au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié en date du 8 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 903 du 20 octobre 2001;

- que le capital social de la société ProLogis UK L, S.à r.l., s'élève actuellement à dix mille Livres Sterling (10.000,- GBP) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (20,- GBP) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis UK HOLDINGS S.A., étant devenue seule propriétaire des parts sociales, a décidé de dissoudre et de liquider la société ProLogis UK L, S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que ProLogis UK HOLDINGS S.A., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société ProLogis UK L, S.à r.l., qu'en tant qu'associée unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associée unique;

de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Estimation - Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Berghmans, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, vol. 151S, fol. 80, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

G. Lecuit.

(009753.3/220/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

SANTORINI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 34.358.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM04021, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour *SANTORINI S.A.*

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(006627.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

FASHION FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 71.772.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM04027, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour *FASHION FINANCE S.A.*

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(006631.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

MILVERTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 85.843.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM04031, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour *MILVERTON S.A.*

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(006632.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

ORACLE PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 52.413.

Extrait du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue le 30 décembre 2005

Le Conseil d'Administration décide de nommer à l'unanimité Monsieur Benoit Lagesse comme Commissaire aux Comptes à la place de Madame Lizel Robat, démissionnaire. Le mandat de Monsieur Benoit Lagesse viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006, son adresse étant: 150 Josiah Chinamano Avenue, Harare, Zimbabwe.

Luxembourg, le 25 janvier 2006.

Pour extrait conforme

RUSSELL BEDFORD LUXEMBOURG, S.à r.l.

Agent domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06600. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009634.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

35704

AMATI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 95.038.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03602, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour AMATI HOLDING S.A.

M. Juncker

Administrateur

(006634.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

STAR COM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 92.556.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 juillet 2005, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03609, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour STAR COM, S.à r.l.

MONTEREY SERVICES S.A.

Gérant

Signatures

(006635.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

DORADEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 453.780.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 77.082.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04246, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

R. P. Pels.

(006653.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

PROMEDENT MEDICAL SUPPLIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 19, Zare-Ouest.
R. C. Luxembourg B 35.863.

L'an deux mille six, le dix janvier.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROMEDENT MEDICAL SUPPLIES S.A., avec siège social à L-4137 Esch-sur-Alzette, 35, rue de l'Hôpital, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 35.863, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 12 décembre 1990, publié au Mémorial C, numéro 236 du 6 juin 1991.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Armand Hamling, administrateur de société, demeurant à Soleuvre,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Engel, administrateur de société, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-4137 Esch-sur-Alzette, 35, rue de l'Hôpital, à L-4384 Ehlerange, 19, Zare-Ouest et modification subséquente des articles 1^{er} et 11 des statuts de la société.

2) Conversion du capital social de francs luxembourgeois en euros et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la société.

3) Confirmation de la composition actuelle du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et fixation de la durée de leur mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4137 Esch-sur-Alzette, 35, rue de l'Hôpital, à L-4384 Ehlerange, 19, Zare-Ouest.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier les articles 1^{er} et 11 des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination PROMEDENT MEDICAL SUPPLIES S.A.

Le siège de la société est établi à Ehlerange.

La société est constituée pour une durée illimitée.»

«**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai, à 10:00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) en euros (EUR), au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (EUR 1,-).

Après cette conversion, le capital social est de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).

Dans le cadre de cette conversion, l'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de treize euros trente et un cents (EUR 13,31) pour le porter de son montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sans apports nouveaux et sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital à due concurrence des réserves libres de la société.

Troisième résolution

Suite à la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 6 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. (deuxième alinéa). «La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de confirmer la composition actuelle du conseil d'administration qui est la suivante:

a) Madame Nicole achten, administrateur de société, née à Dudelange, le 2 janvier 1957, demeurant à L-4137 Esch-sur-Alzette, 41, rue de l'Hôpital.

b) Monsieur Alain Engel, administrateur de société, né à Paris (France), le 13 mai 1954, demeurant à L-4137 Esch-sur-Alzette, 41, rue de l'Hôpital.

c) Monsieur Armand Hamling, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 2 septembre 1953, demeurant à L-4469 So-leuvre, 3, rue du Nord.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2011.

Sixième résolution

L'assemblée décide de confirmer Monsieur Armand Hamling, préqualifié, comme administrateur-délégué de la société.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2011.

Septième résolution

L'assemblée décide de confirmer Madame Dominique-Emmanuelle Ottavi, employée privée, née à Marseille (France), le 14 juillet 1965, demeurant à L-4469 Soleuvre, 3, rue du Nord, comme commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2011.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: A. Hamling, P. Pierrard, A. Engel, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 13 janvier 2006, vol. 433, fol. 96, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 19 janvier 2006.

A. Weber.

(009650.3/236/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

PROMEDENT MEDICAL SUPPLIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4137 Esch-sur-Alzette, 35, rue de l'Hôpital.

R. C. Luxembourg B 35.863.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(009652.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

INNOVATIONS & SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4632 Rodange, 462, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 80.255.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Signature.

(006654.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

ProLogis UK LXX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 84.307.

DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the twenty-ninth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Didem Berghmans, European Legal Coordinator, residing in Luxembourg, acting in the name and on behalf of ProLogis UK HOLDINGS S.A., a company having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on December 20, 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation ProLogis UK LXX, S.à r.l., having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, has been incorporated pursuant a notarial deed on October 24, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 346 on March 2, 2002;

- that the capital of the corporation ProLogis UK LXX, S.à r.l. is fixed at ten thousand pounds sterling (10,000.- GBP) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty pounds sterling (20.- GBP) each, fully paid;

- that ProLogis UK HOLDINGS S.A. has become owner of the shares and has decided to dissolve the company ProLogis UK LXX, S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that ProLogis UK HOLDINGS S.A., being sole owner of the shares and liquidator of ProLogis UK LXX, S.à r.l., declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of ProLogis UK LXX, S.à r.l. is to be considered closed;
- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Estimation - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately at one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document, having been read to the proxyholder of the person appearing, She signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Didem Berghmans, European Legal Coordinator, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis UK HOLDINGS S.A., une société ayant son siège social au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 décembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis UK LXX, S.à r.l., ayant son siège social au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié en date du 24 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 346 du 2 mars 2002;

- que le capital social de la société ProLogis UK LXX, S.à r.l. s'élève actuellement à dix mille livres sterling (10.000.- GBP) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling (20.- GBP) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis UK HOLDINGS S.A., étant devenue seule propriétaire des parts sociales, a décidé de dissoudre et de liquider la société ProLogis UK LXX, S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que ProLogis UK HOLDINGS S.A., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société ProLogis UK LXX, S.à r.l., qu'en tant qu'associée unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associée unique; de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Estimation - Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Berghmans, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, vol. 151S, fol. 79, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

G. Lecuit.

(009780.3/220/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

ANJOS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 5.000.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 89.101.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04242, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2005.

ANJOS HOLDING S.A.

Signatures

(006649.3/724/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

ANJOS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 5.000.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 89.101.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04243, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2005.

ANJOS HOLDING S.A.

Signatures

(006652.3/724/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

ONslow, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 185.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 97.991.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04275, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

B. Zech.

(006672.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

ProLogis UK XXX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 76.435.

DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the twenty-ninth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Didem Berghmans, European Legal Coordinator, residing in Luxembourg, acting in the name and on behalf of ProLogis UK HOLDINGS S.A., a company having its registered office at 18, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 20, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation ProLogis UK XXX, S.à r.l., having its registered office at 18, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, has been incorporated pursuant a notarial deed on June 13, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 772 on October 21, 2000;

- that the capital of the corporation ProLogis UK XXX, S.à r.l. is fixed at ten thousand Pounds Sterling (10,000.- GBP) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (20.- GBP) each, fully paid;

- that ProLogis UK HOLDINGS S.A. has become owner of the shares and has decided to dissolve the company ProLogis UK XXX, S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that ProLogis UK HOLDINGS S.A., being sole owner of the shares and liquidator of ProLogis UK XXX, S.à r.l., declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of ProLogis UK XXX, S.à r.l. is to be considered closed;
- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at 18, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Estimation - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately at one thousand five hundred Euro (1,500,- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, She signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Didem Berghmans, European Legal Coordinator, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis UK HOLDINGS S.A., une société ayant son siège social au 18, boulevard Royal L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 décembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis UK XXX, S.à r.l., ayant son siège social au 18, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié en date du 13 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 772 du 21 octobre 2000,

- que le capital social de la société ProLogis UK XXX, S.à r.l. s'élève actuellement à dix mille livres sterling (10.000,- GBP) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis UK HOLDINGS S.A., étant devenue seule propriétaire des parts sociales, a décidé de dissoudre et de liquider la société PROLOGIS UK XXX, S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que ProLogis UK HOLDINGS S.A., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société ProLogis UK XXX, S.à r.l., qu'en tant qu'associée unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associée unique; de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au 18, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Estimation - Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Berghmans, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, vol. 151S, fol. 79, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

G. Lecuit.

(009781.3/220/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

PIT STOP ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4910 Hautcharage, 35, rue de Bascharage.

R. C. Luxembourg B 113.619.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Christine Devaux, gérante de société, née à Longwy (France), le 27 février 1966, demeurant au 20, rue de Bascharage, L-4910 Hautcharage,

ici représentée par:

Madame Liviana Biagioni, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 37, rue Dicks, L-4081 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration lui donnée à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée que la partie comparante déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée**Art. 1^{er}.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de café-brasserie avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que la petite restauration.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.**Art. 4.** La société prend la dénomination de PIT STOP ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Art. 5.** Le siège social est établi à Hautcharage.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II.- Capital social - Parts sociales**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Madame Christine Devaux, préqualifié, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.**Titre III.- Administration et gérance****Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2006.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représenté comme il est dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 35, rue de Bascharage, L-4910 Hautcharage.

2.- Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Christine Devaux, gérante de société, née à Longwy (France), le 27 février 1966, demeurant au 20, rue de Bascharage, L-4910 Hautcharage.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

3.- La gérante prénommée pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la mandataire de la partie comparante prémentionnée a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Biagioni, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 2006, vol. 901, fol. 8, case 3. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 janvier 2006.

J.-J. Wagner.

(009689.3/239/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

ERICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.917.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM04049, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(006700.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

REFRALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 10.830.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03891, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2006. Signature.
(006712.3/1682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

REFRALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 10.830.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03890, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2006. Signature.
(006710.3/1682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

REFRALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 10.830.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03888, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2006. Signature.
(006708.3/1682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

REFRALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 10.830.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03885, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2006. Signature.
(006707.3/1682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

REFRALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 10.830.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03893, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2006. Signature.
(006714.3/1682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.
